



calcul du bonus de fin d'année

Par **krilin**, le **05/08/2011** à **12:58**

Bonjour,

Mon patron vient de me faire parvenir ses critères pour mon bonus de fin d'année tq : "pret à rester le soir" et "venir le week-end" est ce que cela est possible? ayant des enfants en bas age je ne peux pas souvent rester tard le soir et encore moins venir le week end. Je trouve que je suis donc défavorisé de part ma situation personnelle comparé d'autres qui n'ont pas d'enfant. Est ce possible?

Merci d'avance.

Par **Embryon**, le **05/08/2011** à **13:04**

Pour moi il n'y à pas de rupture d'égalité. Vous êtes dans deux situations différentes envers vos collègues libres euh célibataire! Donc opérer un distinguo entre ces situations ne revient pas à opérer une rupture d'égalité.

Par **krilin**, le **05/08/2011** à **13:24**

merci Embryon pour cette réponse très rapide donc en toute légalité j'aurais donc un bonus

Par **P.M.**, le **05/08/2011** à **16:36**

Bonjour,

Il semble que si cela est écrit, ce soit des critères abusifs si, par ailleurs, la législation du travail n'est pas respectée concernant les heures supplémentaires et le repos quotidien et/ou hebdomadaire...

Par **yuri**, le **05/08/2011** à **17:27**

Le code du travail prévoit que sauf contrat spécifique, la semaine de travail est de 35 heures, les horaires doivent être collectifs ou connus suffisamment à l'avance. Sauf cas de "péril"

l'employeur n'a pas à faire travailler un salarié au delà de ses horaires journaliers et hebdomadaires.

Reconnaitre que travailler plus tard le soir ou le week end sera "récompensé" par une "prime" équivaut à dire que l'on se refuse à appliquer la loi : ce sont des heures supplémentaires, payés comme telles et pas "primées" au bon vouloir du patron.

De plus c'est l'employeur qui décide de faire des heures supplémentaires après consultation des DP.....